



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Persécution des médecins en Allemagne : le cas Bianca Witzschel, preuve vivante de la répression d’État

La nouvelle incarcération de la Dre Bianca Witzschel marque une nouvelle escalade de la répression étatique contre les médecins critiques en Allemagne. Douze jours seulement après l’appel public du ministre américain de la Santé, Robert F. Kennedy Jr., exhortant à mettre fin à cette persécution politique, est tombée la convocation pour l’exécution de la peine – un acte de défi quasi provocateur de la part des autorités de l’État.

Le démenti officiel du ministère fédéral allemand de la Santé affirmant qu’il n’existerait aucune persécution de médecins s’est une nouvelle fois révélé être une fausse déclaration en l’espace de quelques jours. La chronologie relève du cynisme le plus cru et jette une fois de plus une lumière accablante sur l’état de l’État de droit en Allemagne. Le mépris ainsi mis au jour envers la liberté thérapeutique des médecins, pourtant protégée par la Constitution, ainsi qu’envers les principes fondamentaux de l’État de droit censés la garantir, est difficilement surpassable par la brutalité de l’action menée par les autorités.

La Dre Bianca Sabine Witzschel, 69 ans, exerçait depuis 23 ans comme médecin généraliste libérale ainsi que spécialiste en pharmacologie et toxicologie à Moritzburg, et disposait de 40 années d’expérience professionnelle, jusqu’à sa première incarcération en détention provisoire le 28 février 2023, dans le cadre de l’une des cinq (!) perquisitions menées dans son cabinet médical.

Après déjà 476 jours de détention provisoire et un total de 27 journées d’audience entre le 14 novembre 2023 et le 16 juin 2024 devant la 15e grande chambre pénale du tribunal régional de Dresde, elle a été condamnée par jugement du 17 juin 2024 à une peine de prison de deux ans et huit mois. Presque toutes les demandes de preuve de la défense ont été rejetées par le tribunal tout au long du procès principal qui s’est étendu sur plus de six mois. Ce mode de procédure est désormais bien connu dans d’autres affaires visant des médecins critiques des mesures Covid, ainsi que d’autres personnes politiquement persécutées depuis la période de la pandémie, notamment des avocats comme Me Reiner Fuellmich.

En outre, le tribunal a ordonné la confiscation d'un équivalent financier d'un montant supérieur à 47 000 euros. Bianca Witzschel a également dû assumer elle-même l'ensemble des frais d'avocats et de procédure. Le jugement est devenu définitif le 19 septembre 2025, après confirmation par la Cour fédérale de justice (Bundesgerichtshof) par simple décision, sans nouvelle audience orale.

Une autre conséquence du jugement est la suspension de l'autorisation d'exercer de la Dre Bianca Witzschel pour une durée supplémentaire de trois ans à compter de la date de force exécutoire du jugement, soit le 19 septembre 2025.

Dans le jugement du tribunal régional de Dresde, le médecin est accusée d'avoir délivré, dans un total de 1003 cas, des certificats médicaux prétendument inexacts — il s'agit plus précisément de certificats d'exemption du port du masque, de certificats d'incapacité à la vaccination ainsi que de certificats autorisant la réalisation de tests salivaires au lieu de prélèvements nasopharyngés dans le cadre des tests Covid.

En outre, elle a été reconnue coupable de fraude présumée et de possession intentionnelle d'une arme interdite. Cette dernière aurait été, selon l'accusation, un soi-disant « dispositif à impulsions électriques ». En réalité, il ne s'agissait que d'une lampe de poche dotée d'une fonction supplémentaire correspondante, qui, selon l'expert, n'était même pas fonctionnelle dans l'état où elle a été trouvée. Madame le docteur Bianca Witzschel nie avoir jamais possédé sciemment une telle lampe de poche et renvoie à d'anciens locataires qui, après leur départ, auraient laissé divers objets sur sa propriété.



L'accusation distincte de fraude repose finalement sur la commande de seulement trois livres, pour une valeur totale d'à peine 48 € (!), que Mme Witzschel aurait prétendument commandés intentionnellement tout en sachant qu'elle n'était pas financièrement en mesure de les payer par la suite. Cette accusation apparaît particulièrement fabriquée : d'une part, compte tenu du faible montant, il s'agit d'une brouille absolue ; d'autre part, une telle accusation ne saurait en aucun cas avoir été prouvée — il n'y a d'ailleurs rien de substantiel à ce sujet dans les motifs du jugement — car combien de commandes sont passées chaque jour en Allemagne comme dans le monde entier et aboutissent finalement à une procédure de relance, simplement parce que les personnes concernées ont peut-être oublié ce qu'elles avaient commandé ou ont effectué le paiement avec retard. Par ailleurs, cette accusation rappelle les reproches construits contre Michael Ballweg, qui, en raison de son incarcération en détention provisoire et de la saisie de l'intégralité de ses avoirs, n'était plus en mesure de déposer sa déclaration fiscale dans les délais — ou, comme dans le cas présent de Mme Witzschel, qui, du fait des méthodes employées par les autorités de poursuite pénale, a elle aussi été totalement ruinée financièrement et ne pouvait plus régler ses factures à temps.

De plus, notamment les premières pages du jugement se lisent comme un document de dénonciation; elle y est également rangée dans la sphère des « Reichsbürger » d'extrême droite. Et comme si tout cela ne suffisait pas, le tribunal a finalement déduit de sa propre déclaration finale en tant qu'accusée

une motivation politique: elle aurait été, en raison de ses convictions personnelles, fondamentalement opposée au port du masque, à la réalisation de tests Covid et aux vaccinations — indépendamment des constatations médicales effectuées, lesquelles auraient été présentées comme une pure mascarade sans valeur.

Au total, Mme le Dr Witzschel a dû subir pas moins de cinq (!) perquisitions à son domicile et dans son cabinet médical. Dans ce cadre, l'intégralité de son matériel informatique ainsi que tous ses appareils de thérapie par biorésonance ont également été saisis et n'ont, à ce jour, toujours pas été restitués par les autorités. En raison de la saisie d'un montant de 47 000,00 € ainsi que des frais de justice et d'avocats correspondants, particulièrement élevés en raison des 27 journées d'audience, la maison d'habitation dans laquelle se trouvait également le cabinet médical a été vendue aux enchères judiciaires en février 2025 pour moins de la moitié de sa valeur réelle. Mme le Dr Witzschel n'a pas été autorisée à participer à la vente du bien depuis sa détention provisoire, et la participation de l'avocat qu'elle avait mandaté lui a également été refusée.

Parallèlement, l'autorisation d'exercer de Bianca Witzschel lui a déjà été retirée en 2022, le cabinet a été fermé et l'ensemble de son existence professionnelle détruite. Tous les systèmes informatiques, dossiers de patients et supports de données ont été saisis et supprimés. Elle a perdu l'intégralité de sa patientèle. Ses comptes bancaires et son assurance maladie ont été résiliés. Cela correspond, dans son ensemble, à un retrait d'autorisation d'exercer de plus de six ans !

Après que Mme le Dr med. Witzschel a déjà passé 476 jours en détention provisoire, elle est désormais menacée, en vertu du jugement définitif, de 498 jours supplémentaires de prison en exécution de peine. En outre, deux autres procédures pénales portant sur des chefs d'accusation identiques sont encore en cours — l'une a déjà été ouverte par décision de justice, l'autre se trouve encore au stade de l'enquête par les autorités de poursuite pénale.

Ce que le tribunal passe sous silence : dans chaque cas, il y avait une anamnèse, un examen et une documentation — autrement dit, aucun certificat n'a été délivré sans contact avec le patient.

Mme le Dr med. Witzschel travaillait avec la diagnostique par biorésonance — une méthode largement répandue dans les milieux de la médecine naturelle. Le tribunal régional a cependant déclaré sans autre forme de procès la mesure par biorésonance comme une méthode non reconnue scientifiquement, et les appareils utilisés comme de simples « produits de style de vie ». Le fait que cette méthode soit utilisée avec succès en médecine naturelle depuis environ 50 ans n'a pas été pris en compte.

L'expert sollicité par le tribunal — le directeur de l'Institut de médecine légale de l'Université de Dresde — a établi a posteriori, au cours du procès, une expertise selon laquelle la mesure par biorésonance ne constituerait pas, selon lui, une méthode diagnostique et thérapeutique reconnue par la science médicale. Il a justifié cela par les prétendues nombreuses erreurs de diagnostic constatées dans des études, et a qualifié la méthode de biorésonance de « simple suggestion ».

Ainsi, par exemple, l'appareil de mesure utilisé n'aurait pas reconnu un cadavre comme tel lors d'expériences, ou l'aurait considéré comme étant en bonne santé ; ou encore, des résultats identiques auraient été mesurés pour un « Bœuf bourguignon » et un tissu, résultats qui auraient en partie coïncidé avec ceux de sujets vivants.

Cependant, tout cela rappelle fortement, par son ampleur, les mesures tout aussi erronées réalisées avec le test PCR — prétendument le « standard scientifique de référence de la médecine » selon le professeur Drosten — qui, lors d'essais sur des aliments tels que des kiwis ou du Coca-Cola, ou encore sur une chèvre, ont également donné les mêmes résultats que chez des sujets humains. Cela n'a pourtant rien changé à l'utilisation massive du test PCR dans le monde entier pendant la crise du Covid

en tant que standard de référence. Malgré ces erreurs de mesure manifestes, toutes les restrictions des droits fondamentaux dans le monde entier se sont fondées sur ces résultats, telles que les confinements, les fermetures de commerces, de jardins d'enfants, d'écoles pendant des semaines, l'obligation de porter des masques pendant des mois, l'obligation vaccinale sectorielle dans le système de santé en Allemagne, et bien d'autres encore.

On peut difficilement exprimer plus clairement l'arbitraire total dans la restriction de la liberté thérapeutique des médecins et le proverbial « deux poids, deux mesures » que par le jugement rendu contre la médecin Dr med. Bianca Witzschel.

Pendant les 476 jours déjà passés en détention provisoire, la Dre Bianca Witzschel a été traitée comme une criminelle dangereuse ou une terroriste et a été à plusieurs reprises soumise à des mesures pouvant être qualifiées de « torture blanche » : présentation systématique menottée et entravée aux pieds, y compris devant le tribunal, restrictions et interdictions prolongées et arbitraires de tout contact téléphonique, voire placement à l'isolement. Ainsi, pendant de longues périodes, il lui a été interdit sans justification de téléphoner à sa fille ou à sa défense – une pratique ni courante ni juridiquement admissible en Allemagne.

Dans son cas – comme dans d'autres affaires connues – un effondrement financier, social et professionnel prévisible a été non seulement accepté, mais semble avoir été méthodiquement provoqué. Cela rappelle fortement une forme de « defunding » délibéré, utilisée comme méthode de destruction politique des dissidents dans des régimes autoritaires.

Le cas de Bianca Witzschel confirme précisément ce que Robert F. Kennedy Jr. a dénoncé : les décisions médicales sont sanctionnées politiquement. La liberté thérapeutique est criminalisée. La dissidence est punie. La conscience médicale est interprétée comme une attitude politique. Le soin apporté aux patients est perverti en délit.

La chronologie est éloquent :

- Lettre de Kennedy le 10 janvier.
- Démenti de Warken immédiatement après.
- Convocation à l'incarcération seulement douze jours plus tard.

Est-ce un hasard ?

Le gouvernement allemand répond une fois de plus aux critiques internationales non par une clarification sérieuse, mais par la répression — et par la preuve concrète du contraire de ce qu'il affirme : la négation officielle de la persécution des médecins par le ministère fédéral de la Santé, actuellement sous la responsabilité de la ministre Nina Warken.

La Dre Bianca Witzschel n'est pas un cas isolé.

Elle est la victime d'un système mis en place durant la crise du Covid — et qui perdure jusqu'à aujourd'hui : persécution judiciaire, destruction économique, anéantissement social, en particulier à l'encontre de médecins critiques, fidèles au principe fondamental de la médecine « d'abord ne pas nuire », au Serment de Genève et au Code de Nuremberg.

Ce qui est présenté comme un État de droit relève en réalité de la justice politique.

Et l'affaire de la Dre Bianca Witzschel montre jusqu'où l'Allemagne est prête à aller pour faire taire les médecins dissidents — et leurs patients.

La liberté thérapeutique pourtant garantie par la Constitution n'est qu'un mensonge tant que des médecins comme la Dre Bianca Witzschel sont explicitement emprisonnés, poursuivis, sanctionnés et punis pour avoir agi dans le cadre de cette liberté légalement protégée.

Ceci est un appel à chacun d'entre nous pour exiger sans délai un changement de ces pratiques et pour faire respecter avec force les garanties juridiques existantes.

Signé par

Katja Wörmer | Avocate

Contact: woermer@ra-woermer.de

Dr. Monika Jiang | Médecin généraliste

Contact: DrJiang@pm.me

Kerstin Heusinger | Journaliste indépendante

<https://www.facebook.com/kerstin.heusinger>



Dr. med. Bianca Witzschel

Pour plus d'informations et mises à jour suivez :

<https://free-bianca-witzschel.de/>

<https://t.me/freeDrBiancaWitzschel>